



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2014

Publication : 11/04/2014

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° : 1**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE
DE LA S.P.L. COMMUNAUTAIRE**Séance ordinaire du 8 Avril 2014**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Avril 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 32****Absent : 0****Excusés : 3**

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Françoise COSSECQ), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nathalie SOARES (à Joan TARIS)

Absent :**Secrétaire** : Daniel CHRETIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2014

DOSSIER N° 1 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA S.P.L. COMMUNAUTAIRE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'élection d'un nouveau Conseil Municipal entraîne la réélection des conseillers municipaux délégués pour représenter la ville auprès de nombreux organismes.

La ville du BOUSCAT est représentée au sein de l'assemblée spéciale de la S.P.L. communautaire par un délégué du Conseil Municipal.

Par délibération du 25 novembre 2011, la SPL (société publique locale) La Fabrique Métropolitaine a été créée afin d'accompagner la CUB et ses communes membres dans la définition de montages opérationnels immobiliers innovants (opération 50.000 logements notamment). Les collectivités publiques sont actionnaires de cette société publique locale et confient à la FAB, au moyen d'un marché de prestations d'assistance et d'expertise, le pilotage et la mise en œuvre de ces opérations immobilières (ilôt Renault au Bouscat par exemple)

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la S.P.L. communautaire,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par :

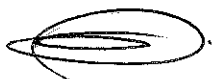
31 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. BARRIER)

Article unique : Désigne M. JUNCA en tant que délégué du Conseil Municipal au sein de l'assemblée spéciale de la S.P.L. communautaire.

Fait et délibéré le 8 Avril 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET